

Conseil Consultatif Communal des Aînés

5, Rue du Cornuchamp
4260 BRAIVES
Tél. : 019/69.62.41

Braives, le 27 mars 2026

Madame,
Monsieur,

Comme convenu le mardi 10 mars dernier, nous avons le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Consultatif Communal des Aînés qui se tiendra le **mardi 14 avril 2026 à 9h30** à la Cour de Justice de Hosdent.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la réunion du 10 mars 2026.
2. L'intelligence artificielle. Son utilisation à l'école primaire. Exposé de M. J. STAS, directeur de l'école communale de Fallais.
3. Divers.

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

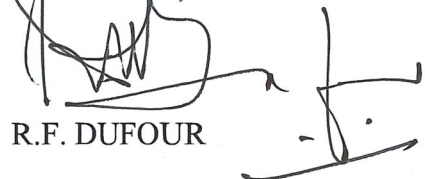
Pour le Bureau du CCCA,

La Secrétaire,



P. HUMBLET

Le Président,



R.F. DUFOUR

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES

SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026

Présent(e)s : M. R.F. DUFOUR, président, M. L. HAUDESTAINE, vice-président.
Mmes A-M. DETRIXHE, C. FELETIG, M-J. HERMAN, M. KIMPLAIRE,
M-M. LEMESTRE, M. PONCELET, M-P. VOLON.
MM. E. DOCQUIER, M. GROVEN, B. RAES, B. RENWART, C. VAN DEN BERG.

Excusés : M. O. ORBAN, échevin des Aînés.
Mme P. HUMBLET, secrétaire.
Mmes Y. de BROUWER, vice-présidente, M. GRENIER, Y. LOUIS, D. SEPTON.
M. J. ANDERSSON.

1. PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MARDI 10 FEVRIER 2026.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification. Il sera transmis au Collège, pour information, par l'intermédiaire de M. l'échevin des Aînés O. ORBAN.

2. PRESENTATION DES MISSIONS DE L'AGENT CONSTATATEUR PAR MARIE PETITJEAN.

L'agent constatateur est membre du personnel communal, assermenté et joignable au numéro de téléphone 019/69.62.39.

Ses missions, exercées en toute indépendance, requièrent beaucoup de diplomatie. Elles sont complexes et leur contenu, particulièrement vaste, concerne prioritairement l'environnement, l'urbanisme et le bien-être animal. En cas de situation litigieuse, l'agent constatateur prend contact avec la personne responsable et, le cas échéant, lui adresse un rappel avant de prendre une sanction.

La décision d'appliquer une sanction financière appartient à une fonctionnaire provinciale.

3. DIVERS.

3.1. Document d'O. JOIE relatif au Bulletin Communal seniors – commentaires.

Dominique SEPTON aimerait connaître vos réactions concernant cette première version du document.

3.2. Activités futures.

M. X. LISEIN, bourgmestre, présentera le budget communal le 12 mai prochain à **9h00**.

La séance est levée à 11h30. La prochaine réunion aura lieu le mardi 14 avril 2026 à 9h30 à la Cour de Justice de Hosdent.

Par le Conseil,

Le Secrétaire de Séance

Le Président

B. RAES

R-F DUFOUR